

PROCÈS VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

Date : mardi 9 décembre 2025 à 20h00 salle de conseil municipal

Présents : Mmes Delaune, Guilloy Mrs. Biardeau, Jouot, Lepetit, Leroy-Battu, Montiège, Renaud, Touzet

Absente : Mme Brault

Secrétaire : Mr Leroy-Battu

Assistait à la réunion Mr A. Désiré

ORDRE DU JOUR :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du conseil du 18 novembre
- Désignation de 2 délégués aux Syndicat de l'eau Sonne et Abloux (1 titulaire, 1 suppléant)
- Délibération admission en non-valeur créances - budget assainissement
- Délibération achat d'un bien immobilier route de Saint Benoit du Sault
- Point sur l'achat de la maison Plaze rue Roland Meignein
- Lancement consultation appel d'offres procédure adaptée pour la réalisation d'une étude préalable pour la transformation du site des 3 musées de Prissac en tiers lieu des transitions
- Travaux bâtiment terrain stade football
- Questions diverses

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mr Christophe Leroy-Battu est désigné secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU PV DE CONSEIL DU 18 NOVEMBRE

Ce point est reporté au prochain conseil municipal.

3. DESIGNATION DE 2 DELEGUES AUX SYNDICAT DE L'EAU SONNE ET ABLoux

Suite à la fusion du SIAEP de la vallée de l'Abloux (syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable) avec le syndicat intercommunal des eaux de Celon, il convient de désigner de nouveaux délégués à savoir un titulaire et un suppléant pour la commune de Prissac.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents désigne les délégués suivants :

Titulaire : Mr Dominique Biardeau

Suppléant : Mr Hubert Jouot

4. ADMISSION EN NON-VALEUR : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Sur proposition du service de gestion comptable (SGC) du Blanc par courrier explicatif et après commentaires du maire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal statue sur l'admission en non-valeur de titres de recettes pour un montant de 185, 60 € pour le budget annexe assainissement.

4. ACQUISITION D'UN BIEN IMMOBILIER ROUTE DE ST BENOIT

Le maire informe le conseil que la maison 3 route de Saint Benoit du Sault cadastrée AB N°350 est à vendre pour un montant de 35 000 € avec des frais notariés estimés à 4 100 €. Ce bien est « encastré » entre 2 autres biens communaux et la cour est commune.

Le maire propose au conseil municipal d'acquérir ce bien dans le cadre de futurs projets de la commune. Il faudra prévoir une mise aux normes et l'isolation de ce bâtiment. et il faudra également, avant tous travaux, réfléchir à la destination future de ce logement.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte d'acquérir cette maison pour un montant de 35 000 €, frais notariés en sus.

Le conseil municipal autorise le maire à signer les actes auprès du notaire en charge de cette vente ainsi que tous les documents concernant cette affaire

5. MAISON « PLAZE » - RUE ROLAND MEIGNEIN

Le maire rappelle la délibération 39-2024-0406-5 par laquelle le conseil avait validé l'achat de la maison située 3 Rue Roland Meignein, pour un montant de 26 000 € hors frais notariés.

La succession en cours pour ce bien a pris du retard, mais le notaire a contacté le maire pour faire aboutir la vente.

Ce projet devrait donc bientôt se réaliser.

6. LANCEMENT D'UNE CONSULTATION – REALISATION D'UNE ETUDE PREALABLE POUR LE SITE DES 3 MUSEES

La commune de Prissac souhaite se faire accompagner dans le diagnostic et la définition de son programme de transformation du site des 3 musées de Prissac en pôle expérimental pour une agriculture résiliente, en mettant en place une démarche participative de projet.

L'objectif de cette étude d'aide à la décision est de construire un programme d'amélioration du confort et de la qualité de ce lieu en intégrant les points de vue de tous, afin de faciliter l'appropriation du projet.

Le maire demande aux élus de l'autoriser à lancer une consultation pour rechercher le prestataire qui réalisera cette étude préalable. 12 bureaux d'étude ont été pris identifiés pour mener à bien cette mission ; ils recevront un mail pour les informer de la consultation.

Le conseil municipal autorise le maire à lancer cette consultation.

7. TRAVAUX – BATIMENT AU STADE DE FOOTBALL

Le maire a pris contact avec Mr Jérôme Quatrepont, architecte, pour présenter un projet d'aménagement pour l'espace intergénérationnel au stade. L'étude sera facturée 2 650 € HT.

Mr Quatrepont devrait prochainement présenter ses relevés, ses plans ainsi que l'esquisse projetée du site. Le maire conviera les élus à découvrir le projet dès réception des documents.

8. QUESTIONS DIVERSES

Cour de l'école : Le maire et quelques élus ont rencontré un expert en construction, l'entreprise Eurovia, le sous-traitant d'Eurovia qui a réalisé les travaux de la cour de l'école. En l'état, la commune refuse toujours de payer la prestation. Le sous-traitant estime qu'il a répondu à la commande mais l'expert constate la mauvaise qualité du travail effectué.

La commune refuse le paiement de la facture et demande à Eurovia, entreprise à qui la commune a commandé la réfection de la cour, de trouver une solution.

Cabinet médical : Les travaux de gros œuvre sont réalisés ; le charpentier doit intervenir cette semaine. Les travaux de désamiantage sont également en cours.

TOUR DE TABLE

Mr Lepetit a participé à une réunion du Syndicat du golf des rosiers. Cette structure souhaiterait évoluer vers un golf « 9 trous » pour que le terrain soit homologué par la fédération de golf. Le syndicat recherche donc des financements. Une réunion conviant les élus communaux et les élus communautaires sera programmée début 2026.

Mme Delaune dresse un bilan provisoire des recettes perçues au profit du Téléthon : un peu plus de 3 000 €, soit une moyenne approximative de 5 € par habitant.

Mr Renaud annonce que c'est le moment d'empêtrer les chemins, de boucher les nombreux nids de poules. Le maire vérifiera si les crédits votés sont suffisants pour passer une commande en cette fin d'année.

Mr Renaud demande également si les dossiers d'urbanisme bloqués par l'élaboration du PLUi ont pu aboutir ou évoluer. Le maire rappelle que le bureau d'étude Cittanova sera présent le lendemain, de 10h45 à 12h45 à la salle de rencontre.

Le maire envisage de rédiger un courrier au directeur de la DDT pour demander pourquoi la règlementation de la carte communale ne continue pas à s'appliquer tant que le PLUi n'est pas entré en vigueur.

Mr Jouot annonce que la mini crèche de Lignac ouvrira officiellement ses portes le 19 janvier prochain. Les élus soulignent, comme ils l'avaient déjà fait il y a quelques mois, qu'il est dommage que les assistantes maternelles n'aient pas été consultées sur ce projet.

Le maire annonce (ou rappelle) quelques dates :

- jeudi 18/12 : commission travaux à l'étang Rémy Louveau à 8h
- mardi 13/01/2026 : réunion de conseil à 20h
- samedi 17/01/2026 : cérémonie des vœux du Maire à la salle Gaston Chérau, 10h30

Levée de séance : 22h00